



Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de l'exercice 2023

Solvency and Financial Conditions Report (S.F.C.R)

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport narratif public ?

Afin de démontrer leur capacité à maîtriser leurs risques, les organismes d'assurance sont amenés, depuis le 1er janvier 2016, à tenir annuellement à disposition du public un rapport narratif dénommé le « Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière » ou le SFCR (Solvency and Financial Condition Report).

Le but de ce rapport est double :

- D'une part, il permet de confirmer la capacité des organismes d'assurance à respecter leurs engagements vis-à-vis des assurés et donc d'assurer à ces derniers qu'ils n'encourent aucun risque en ce qui concerne leur solvabilité sur le court et moyen terme.
- D'autre part, la communication publique permet aux assurés d'effectuer une comparaison entre les différents acteurs du marché assurantiel.

Sur quels éléments peut-on faire une comparaison entre les acteurs du marché ?

Afin de répondre aux objectifs précités, le rapport présente notamment, la performance, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation et la gestion de capital de l'organisme concerné ainsi que son ratio de solvabilité.

Qu'est-ce qu'un ratio de solvabilité ?

Le ratio de solvabilité est un indicateur défini au niveau Européen visant à s'assurer que les organismes d'assurance disposent de la richesse nécessaire pour couvrir un risque bicentenaire.

SYNTHÈSE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

MIC Insurance est une société d'assurances régie par le Code des Assurances français. Elle exerce son activité principalement en France et en Espagne, en assurances de dommages, responsabilité civile, accidents et caution.

MIC Insurance Company SA a été créé, en France, en 2020 et a repris en 2021 le portefeuille de Millennium Insurance Company Ltd (Gibraltar) qui avait exercé son activité en Europe pendant 20 ans, jusqu'à la date du Brexit, le 31/12/2020.

Ce rapport ne concerne que MIC Insurance Company SA (France).

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance de l'entreprise repose sur un Conseil d'Administration composé de 3 administrateurs élus :

- Président et actionnaire : **Antonio Morera Vallejo**
- Administrateur : **Rocio Morera Maldonado**
- Administrateur : **Manuel Garcia Pereira**

Ce dernier approuve les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

La direction effective de l'entreprise est nommée par le Conseil d'Administration :

- Directeur Général : **Emmanuel Morandini**
- Directeur Général Délégué : **Renaud de Coquereaumont**

Les Fonctions Clés sont portées par :

- Conformité : **Emmanuelle TALAMON**
- Gestion des risques : **Elena CARRASCO**
- Audit Interne : **Dejan RANCIC**
- Actuariat : **Rija RAKOTOMANANA**

Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès du régulateur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de MIC Insurance regroupe l'ensemble des risques auxquels la société est exposée :

- Le risque de souscription
- Le risque de marché
- Le risque de crédit
- Le risque de liquidité
- Le risque opérationnel
- Le risque de réputation
- Le risque de réserve
- Le risque juridique
- Le risque stratégique

MIC Insurance a mis en place un ensemble de techniques d'atténuation de ces différents risques qui font l'objet pour la plupart d'entre eux de tests de résistance dans le cadre de l'ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité)

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2023, les actifs de MIC Insurance en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 368 millions EUR en valeur de marché.

Les provisions techniques en normes Solvabilité 2 (BE) sont évaluées à 181 millions EUR bruts de réassurance et à 165 millions EUR nets de réassurance. Le total du passif hors fonds propres économiques est de 251 millions EUR.

E. GESTION DU CAPITAL

Les fonds propres économiques sont évalués à 117mEUR et le ratio de couverture du SCR à 158% au 31/12/2023.

SOMMAIRE

I	PRÉAMBULE	2
II	SYNTHÈSE	4
A	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	8
	A.1. ACTIVITÉS	9
	A.2. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION	10
	A.3. RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	10
	A.4. RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	10
	A.5. AUTRES INFORMATIONS	10
B	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11
	B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	12
	B.2. EXIGENCES EN MATIÈRE D'APTITUDE ET D'ADÉQUATION	15
	B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS ORSA	15
	B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18
	B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	20
	B.6. FONCTION ACTUARIELLE	20
	B.7. EXTERNALISATION	21
	B.8. AUTRES INFORMATIONS	22
C	PROFIL DE RISQUE	23
	C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	24
	C.2. RISQUE DE MARCHE	24
	C.3. RISQUE DE CRÉDIT	25
	C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ	25
	C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL	25
	C.6. AUTRE RISQUE MATÉRIEL	26
	C.7. AUTRES INFORMATIONS	27
D	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	28
	D.1. ACTIFS	30
	D.2. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	32
	D.3. VALORISATION DU PASSIF	34
	D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVE	35
	D.5. AUTRES INFORMATIONS	35
E	GESTION DU CAPITAL	36
	E.1. COMPOSITION DES FONDS PROPRES	37
	E.2. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL	38
	E.3. Utilisation du sous-module « RISQUE sur ACTIONS » FONDÉ sur la DURÉE dans le calcul du capital de solvabilité requis	39
	E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	39
	E.5. RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	39
	E.6. AUTRES INFORMATIONS	39
III	ANNEXE I : QRT PUBLIC	40
IV	ANNEXE II : LEXIQUE	48

A

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1. ACTIVITÉS

MIC Insurance est autorisée à souscrire des assurances non-vie sur l'ensemble du marché européen pour les branches ci-dessous :

- Accidents ;
- Assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- Assurance responsabilité civile générale ;
- Assurance de crédit et cautionnement ;
- Assurance protection juridique ;
- Pertes financières diverses.

Les affaires sont souscrites par l'intermédiaire de courtiers et d'agences de souscription sélectionnés dans plusieurs pays européens.

Notre stratégie est de développer une activité d'assurance multibranche rentable dans les pays de l'Union Européenne où il existe des niches de marché auxquelles MIC Insurance peut apporter son expérience et ses connaissances.

La société se concentre sur une croissance soigneusement contrôlée et souscrit des affaires de qualité, tout en pensant toujours aux besoins de ses clients.

La direction générale s'engage à tout moment à gérer l'entreprise en tenant compte des risques. Cette philosophie fait partie intégrante de la culture d'entreprise et des processus décisionnels.

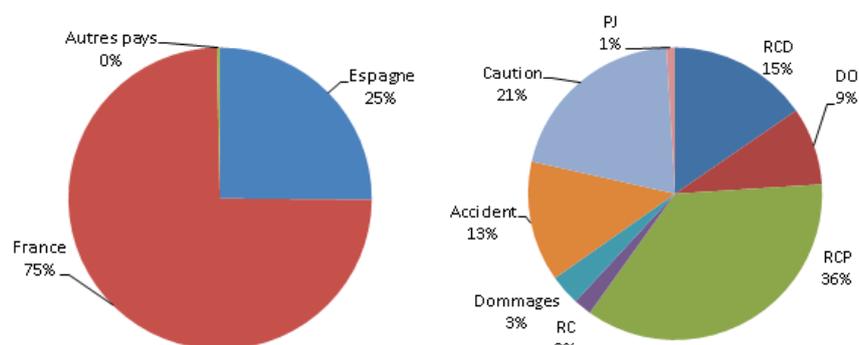
MIC Insurance est immatriculé au répertoire SIREN sous le numéro 885 241 208. Son siège social est situé au 28 rue de l'Amiral Hamelin, 75116 PARIS. Son capital social est de 50'000'000EUR. Elle est soumise aux dispositions du Code des Assurances et au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest, 75009 PARIS.

La certification des comptes annuels est confiée à BDO France, 43-47 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris.

A.2. RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

MIC Insurance opère sur le marché de l'assurance non-vie essentiellement en Espagne et en France.

Détail des primes 2023 :



*autres : Run off Portugal, Italie, Lituanie

Les comptes annuels seront approuvés par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de juin 2023. Les chiffres qui suivent sont prévisionnels.

MIC Insurance enregistre en 2023 un résultat bénéficiaire après impôts de 8.2 millions EUR (2.5 millions en 2022).

En millions EUR	2021	2022	2023
Primes émises	62	96	153
Primes acquises	64	90	139
Charge et frais de sinistre	-43	-62	-100
Frais d'acquisition et d'administration	-14	-20	-31
Résultat brut de l'assurance	6	7	8
Résultat de réassurance	-3	-4	-1
Résultat non technique de l'assurance	-2.4	-0.4	0
Résultat opérationnel	0.5	3	7

A.3. RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS

	2021	2022	2023
Résultat financier	0	0.1	4

Les résultats financiers bénéficient de la mise en place de notre stratégie d'investissement après la hausse des taux d'intérêts.

A.4. RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

Aucun résultat lié à d'autres activités n'est à mentionner.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

	2021	2022	2023
Impôts sur les bénéfices	0	0.8	3.1
Résultat net	0.5	2.5	8.2

B

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

MIC Insurance se développe avec un réseau d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et compte sur ces intermédiaires pour fournir des services appropriés d'administration des polices et de gestion des sinistres, supervisés par la direction générale et les comités opérationnels.

MIC Insurance s'assure que la gestion des risques est au cœur de son activité et des processus de prise de décision. La société dispose de différents comités, comme le comité de souscription et le comité des sinistres, qui se réunissent régulièrement. Les décisions clés sont prises par la direction générale.

Dans le cadre de sa gestion globale des risques, la société a décidé d'utiliser le modèle standard pour le calcul de son exigence réglementaire de solvabilité et de s'en servir comme base, en tenant compte de manière appropriée des autres facteurs de risque et des mesures d'atténuation, ainsi que des tests de résistance appropriés, pour la réalisation de son ORSA (évaluation interne des risques). Cette méthode est considérée comme appropriée pour la société, car elle ne souscrit pas de risques ou d'expositions inhabituels qui pourraient nécessiter l'utilisation d'un modèle interne.

Concernant les pratiques de rémunération, la rémunération des employés n'expose pas MIC Insurance à un risque supplémentaire, n'a pas d'impact sur le profil de risque de la société et ne menace pas sa base de capital.

MIC Insurance s'assure qu'elle fait appel à des prestataires de services qui ont les compétences et l'expérience requises. Un dialogue permanent avec les prestataires de services est maintenu et des audits sont effectués. Les différents accords sont pris en compte dans le cadre de la politique d'externalisation.

Les performances de nos prestataires de services sont contrôlées par le processus d'audit et grâce à un dialogue continu. La manière dont les prestataires de services sont payés n'expose pas MIC Insurance à un risque supplémentaire, n'a pas d'impact matériel sur le profil de risque de la société et ne menace pas sa base de capital.

Les fonctions clés sont tenues en interne par des personnes directement employées.

MIC Insurance fonctionne avec un Conseil d'administration, une direction générale et divers comités de gestion :

	FRÉQUENCES	FONCTIONS
COMITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Trimestrielle	Approbation de la stratégie et suivi de son exécution par la Direction générale.
COMITE DE SUCCURSALE	Trimestrielle	Examen de la performance de la succursale en Espagne. Suivi des projets. Décision sur les risques significatifs
COMITÉ DE SOUSCRIPTION	Trimestrielle	Examen des performances, fixation des taux, contrôle de la souscription conformément aux règles de souscription convenues et à la tarification approuvée, ainsi que la conformité aux plans d'affaires.
COMITÉ DES SINISTRES	Trimestrielle	Approbation des procédures, contrôle et suivi de la sinistralité, examen des sinistres importants.
COMITE DES INVESTISSEMENTS	Trimestrielle	Décide de la stratégie d'investissement et suit sa mise en place.
COMITE D'AUDIT	Semestrielle	Examiner les rapports d'audit interne et externe avant de les soumettre au Conseil d'administration et veiller au respect du plan d'audit annuel.
COMITÉ DE CONFORMITÉ	Semestrielle	Examiner les rapports de conformité et veiller au respect du plan de conformité annuel. S'assurer que la société respecte les dispositions légales, réglementaires et administratives.
COMITÉ DES RISQUES	Semestriel	Contrôler les risques qui ont été définis comme potentiellement graves et en informer le Conseil d'administration et la direction générale.
COMITÉ DE RÉASSURANCE	Semestrielle	Examen et contrôle des conditions de réassurance

La société est organisée par départements avec clarté et transparence des responsabilités :

Départements administratifs (interne) : Il est chargé de traiter et contrôler les informations mensuelles de souscription et de gestion des courtiers.

Départements souscription et technique (interne): Il est chargé de réaliser les études de produits, de tarification et d'analyser la qualité de la production.

Service des sinistres (interne): Il est chargé de la gestion, de l'examen et du contrôle des sinistres, du chargement des informations et de l'établissement des réserves. Il transmet les informations aux services de réassurance et de comptabilité. Il bénéficie également du soutien de techniciens spécialisés, d'avocats, d'experts, etc.

Département juridique (interne): il est responsable du support juridique pour les départements, de la gestion juridique des dossiers de sinistres, de la coordination des avocats et experts, et du suivi des réclamations.

Département informatique (interne): il est chargé de la sécurité et du traitement des données dans les systèmes informatiques et offre un soutien continu et une assistance informatique en relation avec tous les incidents qui peuvent survenir dans n'importe quel secteur de l'entreprise lié à un support informatique.

Départements Comptabilité, Finances (interne): il vérifie que toutes les informations reçues des départements d'administration, de sinistres et de réassurance sont correctes. Il est responsable de la gestion et du contrôle des revenus et des paiements, de la comptabilité au jour le jour, du reporting et de la clôture des comptes mensuels, ainsi que de la liaison avec les auditeurs externes.

Département des ressources humaines (interne): Ce département établit l'ensemble des procédures et contrôles des contrats d'embauche, le suivi des dossiers des employés, ainsi que la gestion des salaires et la prévention des risques professionnels. Il peut être soutenu par des sociétés externes.

Département de réassurance (interne): Il se consacre à la recherche et à la conclusion de contrats avec des réassureurs pour les différentes branches d'activité conformément à la politique de la société, au règlement et à la communication d'informations à ces derniers.

Département international de production (interne): Il a la charge de la recherche de nouveaux partenariats et de l'analyse des business plans.

Département du service clientèle (interne) : Il traite et résout toutes les plaintes et réclamations qui sont présentées à la société. De même, ce département offre une assistance (téléphone, e-mail, formulaire web) pour la résolution des doutes ou incidents que des tiers (clients, producteurs, etc.) peuvent présenter.

Département actuariel (interne): MIC Insurance dispose de son propre département actuariel qui effectue le calcul des provisions techniques, ainsi que l'évaluation de la qualité des données utilisées pour ces calculs. Il développe les reporting techniques ainsi que la production des rapports de solvabilité requis par la loi. Une partie des QRT est coordonnée avec l'équipe interne, pour le reste des QRT et pour les calculs du SCR et du MCR, la société dispose d'une équipe d'actuaire externalisée par Actuelia.

B.2. EXIGENCES EN MATIÈRE D'APTITUDE ET D'ADÉQUATION

MIC Insurance doit s'assurer que les personnes qui dirigent l'entreprise ou qui remplissent des fonctions clés ont les connaissances et les compétences appropriées pour le faire. La société doit donc s'assurer que ces personnes sont à la fois aptes et appropriées et qu'elles ont l'attitude requise.

Les exigences minimales que les membres du gouvernement d'entreprise doivent remplir pour exercer leur fonction sont les suivantes :

- **Administrateurs et direction générale** : expérience minimale de plus de 10 ans dans le secteur des assurances, chacun d'entre eux ayant une formation professionnelle, dans au moins un des domaines liés à l'activité ;
- **Comité de souscription et de sinistres** : expérience de plus de 5 ans dans un service de souscription et de sinistres. Formation professionnelle de plus de deux ans en rapport avec l'activité ;
- **Fonction actuarielle** : expérience de plus de 5 ans dans le secteur des assurances, avoir le diplôme officiel;
- **Fonction audit** : formation professionnelle liée à l'audit sur les entreprises d'assurances et expérience préalable de cinq ans minimum ;
- **Fonction de gestion des risques** : expérience minimale dans la fonction risque assurances de 5 ans ;
- **Fonction de conformité** : formation juridique, 5 ans d'expérience en juridique et conformité assurances ;

Les membres du Conseil d'administration, de la direction générale et des sous-comités, ainsi que les personnes exerçant d'autres fonctions importantes, possèdent des connaissances et une expérience étendue dans divers domaines, ce qui permet de gérer et de superviser l'entreprise de manière professionnelle. Cela garantit une répartition appropriée des compétences pour la gestion de l'entreprise.

Chacun est tenu de veiller à l'actualisation de ses compétences et de ses connaissances.

B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS ORSA

B.3.1 POLITIQUES

MIC Insurance s'assure que ses activités sont gérées avec une connaissance claire des risques engagés. L'objectif principal de cette politique est d'exprimer les niveaux et les types de risques que la société est prête à assumer (appétit pour le risque) afin de réaliser son plan stratégique sans déviations significatives, même dans des situations de stress. Il s'agit d'assurer un niveau de risque prudent qui permet à la société de générer des rendements tout en maintenant des niveaux de capital acceptables et en générant des bénéfices sur une base récurrente. Le but ultime est d'assurer la protection des assurés, aujourd'hui et à l'avenir, et de permettre à la société d'atteindre ses objectifs stratégiques globaux.

La politique de gestion des risques de MIC Insurance vise à atteindre un profil de risque modéré grâce à une gestion prudente, diversifié par zones géographiques, courtiers et classes d'affaires, avec une présence internationale et la recherche d'une croissance durable au fil du temps.

La société dispose d'une culture du risque adéquate visant à réaliser la mise en œuvre des politiques et à atteindre les objectifs définis dans tous les cas en respectant les réglementations applicables dans chaque juridiction et les réglementations internes de la société.

Un certain nombre de paramètres clés, liés principalement à la solvabilité, la liquidité et la récurrence des résultats, en fonction des circonstances qui se produisent dans chaque cas, déterminent la gestion des risques de MIC Insurance et permettent d'atteindre l'objectif fixé.

- **Solvabilité** : la gestion de la société vise à toujours conserver un capital adéquat pour la bonne conduite des affaires, même dans des situations de choc économique et financier sévère.

- **Profitabilité et récurrence** : MIC Insurance a pour objectif de générer des revenus récurrents, même en cas de détérioration de la situation économique, afin de garantir un rendement raisonnable aux actionnaires.
- **Liquidité et financement** : MIC Insurance doit maintenir une position solide soutenue par une base stable et un financement diversifié, même en période de stress.

MIC Insurance souscrit un portefeuille avec des types d'activités et dans des pays diversifiés. La société opère par le biais d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et s'assure que les Intermédiaires disposent d'une expertise suffisante dans les secteurs d'activité concernés. Elle ne s'engage dans de nouveaux domaines que lorsqu'elle est satisfaite de l'historique et qu'elle s'est assurée que les connaissances et l'expertise nécessaires existent également en interne.

B.3.2 RESPONSABILITÉ

L'approche de MIC Insurance en matière de gestion des risques est communiquée à tous les directeurs, cadres, managers et employés, ainsi qu'à toutes les autres personnes qui aident à la gestion de la société. Toutes ces personnes ont le devoir de respecter et de se conformer à la philosophie de gestion des risques de la société.

Il est de la responsabilité de tous d'examiner toute question susceptible de donner lieu à un événement à risque pouvant avoir un impact important sur l'entreprise. Ceci est effectué à travers un dialogue complet et détaillé sur un large éventail de questions lors des réunions du Conseil d'administration et des comités.

MIC Insurance a documenté le profil de risque de la société, y compris l'appétit et la tolérance au risque, et a établi un registre des risques pour évaluer les principaux risques et leurs responsables.

B.3.3 GESTION DES RISQUES

1. IDENTIFICATION ET ATTÉNUATION DU RISQUE

Les principaux paramètres identifiés sont les indicateurs de risque et les contrôles établis qui sont sélectionnés et convenus pour chaque catégorie de risque.

Les différents risques qui existent dans chaque type de catégorie de risque par le biais d'indicateurs sont identifiés. Des mesures d'atténuation sont fixées.

2. FRÉQUENCE

Les risques sont identifiés et enregistrés dans un registre des risques. Chaque risque identifié a une fréquence spécifique établie.

3. STRESS TESTS

Les tests de résistance sont destinés à mettre en œuvre les points ci-dessus pour vérifier l'efficacité du registre des risques ainsi que les mesures d'atténuation déposées. Il s'agit d'un exercice régulier qui vise à évaluer les vulnérabilités auxquelles la société peut être exposée. Ce test est conçu pour mesurer la résistance aux évolutions du marché à des événements indésirables graves. Il permettra également d'examiner l'augmentation potentielle des risques dans des situations de stress.

Ces rapports de risque sont basés sur des tests de résistance prenant en compte les critères suivants :

- Risques identifiés dans le registre des risques, à court et à long terme, leur probabilité et leur impact potentiel ;
- Nouvelles tendances et évolutions du marché ;
- Discussion et remise en question d'événements potentiels et de leur impact potentiel ;
- Changements possibles dans les conditions économiques générales ;

- Les scénarios les plus défavorables, mais toujours acceptables ;
- Risque d'accumulation et d'interaction potentielle.

4. ATTÉNUATION DU RISQUE

Le registre des risques doit détailler les mesures et les actions prises pour atténuer les risques et réduire leur impact sur la société et indiquer si elles nécessitent des capitaux pour être mises en œuvre.

5. ÉVALUATION DES RISQUES

Afin d'évaluer le risque, nous devons faire une distinction :

- **Risque inhérent** : Il s'agit du risque inhérent à chaque activité, indépendamment des contrôles effectués au cours des périodes correspondantes. Ce risque résulte de l'exposition et de la probabilité qu'un choc négatif affecte la rentabilité et le capital de la société.
- **Le risque résiduel** : C'est le risque qui subsiste, après la mise en place des contrôles et atténuations. Il faut rechercher un équilibre sur le niveau de ressources à consacrer pour minimiser ou atténuer ces risques. Le risque résiduel peut être considéré comme ce qui sépare la société de la sécurité absolue.

Cette évaluation est réalisée en fonction de son impact probable et de la probabilité de son occurrence selon les matrices suivantes :

- IMPACT (A)

L'impact du risque est fixé par un ratio numérique, qui est mesuré par un tableau détaillant le résultat de ce ratio :

Gravité du risque	Impact	Impact financier	Impact opérationnel	Impact sur la réputation
1	Négligeable	Moins de 25 K€	Pas d'impact	Pas de publicité négative
2	Faible	Entre 25 K€ et 100 K€	Perturbation inférieure à 1 jour	Publicité négative négligeable
3	Modéré	Entre 100 K€ et 500 K€	Perturbation inférieure à une semaine	Publicité négative pour une courte période
4	Significatif	Entre 500 K€ et €1,000,000	Perturbation supérieure à une semaine	Publicité négative pendant une semaine au maximum
5	Très significatif	Entre 1 M€ et 2,5 M€	Perturbation pouvant aller jusqu'à un mois et nécessitant des ressources importantes pour y remédier	Publicité négative pendant plus d'une semaine, mais non permanente
6	Grave	Supérieur à 2,5 M€	Perturbation supérieure à un mois et nécessitant des ressources importantes pour y remédier	Publicité négative qui crée des dommages permanents

- PROBABILITÉ (B)

La probabilité d'occurrence du risque est également fixée par un ratio numérique, qui est mesuré par un tableau détaillant la description de ce ratio :

- | | | |
|---|---------------|---------------------------------------|
| 1 | Négligeable : | Presque certain de ne pas se produire |
| 2 | Éloigner : | Très peu probable |
| 3 | Faible : | Se produira très occasionnellement |

- 4 Possible: Probabilité égale de se produire ou non
- 5 Probable : Susceptible de se produire
- 6 Très probable : Presque certain de se produire

- **RISQUE GÉNÉRAL (A * B)**

L'impact est multiplié par le ratio de probabilité, ce qui donne lieu à la matrice suivante :

Impact	Probabilité					
	1	2	3	4	5	6
1	1	2	3	4	5	6
2	2	4	6	8	10	12
3	3	6	9	12	15	18
4	4	8	12	16	20	24
5	5	10	15	20	25	30
6	6	12	18	24	30	36

- Risque Faible
- Risque Moyen
- Risque Elevé

B.3.4 ORSA

L'objectif de la politique ORSA est de s'assurer que le Conseil d'administration a une compréhension approfondie des risques auxquels MIC Insurance est confrontée et que la société maintient des niveaux de capital appropriés pour gérer et atténuer ces risques.

L'évaluation du risque propre et de la solvabilité de MIC Insurance doit être effectuée de manière efficace, cohérente et fiable et doit fournir à la direction de la société les informations nécessaires pour prendre des décisions appropriées. L'ORSA est réalisé par différents membres de l'équipe de direction ayant les compétences et les connaissances appropriées dans les domaines concernés.

Il est suffisant de procéder à une évaluation formelle du risque propre et de la solvabilité sur une base annuelle. Cette évaluation a lieu au cours du dernier trimestre de l'année, ce qui permet d'aligner le calendrier sur le processus de planification des activités.

L'ORSA est réalisé comme suit :

- Production d'un plan d'affaires annuel ou révision/révision du plan d'affaires existant ;
- Prévision ou re-prévision de l'activité pour les deux années suivantes ;
- Calcul à partir des données historiques pour les modèles/hypothèses pertinents ;
- Calcul du SCR sur la base du plan d'affaires et des hypothèses ;
- Discussion avec le Conseil d'administration du plan d'affaires, des hypothèses et des autres détails sous-tendant le calcul du SCR ;
- Révision du plan d'affaires, des hypothèses et/ou du calcul du SCR si nécessaire à la suite de cette discussion ;
- Prise en compte des risques spécifiques, du profil de risque spécifique de MIC Insurance, des limites et des tolérances quant à leur impact sur le plan d'affaires, les hypothèses et/ou le calcul du SCR ;
- Tests de stress et de scénarios du plan d'affaires, des hypothèses et du calcul du SCR ;
- Discussion finale et signature par la direction générale et le Conseil d'administration.

B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

MIC Insurance s'engage à gérer ses activités en tenant compte des risques. Pour ce faire, des contrôles appropriés ont été mis en place pour réduire les risques dans la mesure du possible. La gestion des risques et l'adhésion aux contrôles internes font partie intégrante de la culture d'entreprise.

La politique de contrôle interne vise à garantir que :

- Des procédures existent pour l'identification et l'évaluation des risques ;
- Des processus et procédures appropriés sont en place pour contrôler les risques identifiés ;
- Les personnes impliquées dans l'activité sont formées et conscientes de leur rôle en matière de contrôles internes ;
- Des processus de surveillance et de révision appropriés sont en place.

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des trois 3 lignes de défense :

- en 1ère ligne de défense, le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre, au quotidien, des procédures opérationnelles et de la maîtrise des risques associés. Il est à ce titre, en charge de la prise de risques, leur prévention et leur gestion, ainsi que la mise en place des actions correctives éventuelles. Dans le cadre d'un système de responsabilité en cascade, le management intermédiaire définit et met en place des procédures de contrôle détaillées et supervise l'application de ces procédures par leurs collaborateurs. Il veille ainsi à la bonne atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques fixés par la Direction Générale et peut également compter sur la Direction Résilience et Protection ainsi que sur les différentes structures de contrôle dédiées ;
- en 2ème ligne de défense, la Direction du Contrôle Interne est chargée de structurer et d'animer le dispositif de maîtrise des principaux risques opérationnels, en s'assurant notamment de l'existence de contrôles de premier niveau et en vérifiant l'efficacité de leurs conception et exécution. Les Fonctions de Vérification de la Conformité et de Gestion des Risques complètent cette ligne de défense ;
- en 3ème ligne de défense, la Direction de l'Audit Interne, évalue l'efficacité du dispositif de contrôle interne, comprenant les activités exercées par les premières et deuxièmes lignes de défense en indépendance.

B.4.1 FONCTION DE CONFORMITÉ

Cette fonction soutient le développement de pratiques responsables dans l'Entreprise, garantissant une croissance productive, durable et inclusive. À cette fin, elle est chargée de la supervision et du contrôle du respect par la société des exigences législatives et réglementaires de l'activité qu'elle exerce, des règles internes d'organisation et de fonctionnement, ainsi que du traitement des plaintes et réclamations internes et externes. La fonction de conformité a les responsabilités suivantes :

- Réalisation des procédures de "Connaissance des clients" (« Know your customer ») sur les nouvelles contreparties, le cas échéant ;
- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Révision de la formulation des politiques de l'entreprise ;
- Conseils à l'organe d'administration, de gestion ou de supervision concernant le respect des dispositions légales, réglementaires et administratives ;
- Suivi des plaintes et des réclamations ;
- Garantir la réponse en temps utile à tout organisme officiel ;
- Maintien du programme de contrôle de la conformité ;
- Examiner les efforts de la société pour obtenir une plus grande transparence dans ses performances et la divulgation de la pratique de son activité et de sa documentation ;
- Assurer la transparence, éviter la fraude et respecter les droits de tous les travailleurs et clients ;
- Identifier, étudier et mettre en œuvre tout changement législatif ou réglementaire qui affecte l'activité de la société et la détermination et l'évaluation du risque de conformité ;
- Effectuer des contrôles annuels d'aptitude et de propriété sur tous les membres du Conseil d'administration et les responsables des principales fonctions ;

- Veiller au respect par les employés de tous niveaux de la société du Code d'éthique et de conduite auquel ils doivent avoir un accès permanent ;
- Réception, gestion et résolution des plaintes ou des suspicions de violation du Code d'éthique et de conduite formulées par les travailleurs par le biais de la boîte aux lettres des plaintes de la société établie à cet effet ;
- Identifier les externalisations, s'assurer de leur conformité et de leur contrôles ;
- L'examen des systèmes et procédures d'organisation interne de la société pour la conformité aux exigences légales et réglementaires applicables. De même, il peut proposer des améliorations en considérant les besoins et les objectifs de l'entité, sa structure organisationnelle et la philosophie de travail ;
- Examiner périodiquement l'analyse préventive ou le plan d'évaluation des risques pour la conformité de la société.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

L'audit interne est une activité objective et indépendante, dont le rôle est d'aider la direction à atteindre les objectifs de la société en améliorant constamment l'efficacité de ses opérations.

Il est chargé d'évaluer l'approche du management en matière de gestion des risques et de gouvernance, en mettant l'accent sur les systèmes de contrôle interne. Il examine la manière dont les processus et les contrôles de la société fonctionnent afin d'évaluer leur efficacité à garantir la conformité avec la stratégie et les politiques. L'audit interne a pour objectif d'aider le management en identifiant les zones de risque significatif et en proposant des améliorations si nécessaire.

Le plan d'audit interne:

- Prend en compte les risques auxquels la société est confrontée et planifie son travail de manière à couvrir tous les domaines d'activité importants, en mettant suffisamment l'accent sur les domaines présentant un risque ou une importance plus élevée ;
- Fourni au Conseil d'administration un plan d'audit détaillé, précisant entre autres le calendrier, les informations liées aux audits et l'accès aux personnes nécessaires ;
- Examine les conclusions des audits précédents et les mesures correctives prises : cela implique notamment la mise en place d'un plan d'action permettant de faire le suivi des recommandations validées et faites lors des audits.
- Examine la conformité à toute décision prise à la suite de recommandations antérieures ;
- Documente de manière complète les procédures d'audit entreprises ;
- Produit des rapports de ses conclusions pour le Comité d'audit et le Conseil d'administration ;
- Émet des recommandations d'améliorations ;
- Tient un registre des audits réalisés et des rapports émis.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Le rôle de la fonction actuarielle est de fournir à la direction générale et au Conseil d'administration un point de vue indépendant sur les provisions, la rentabilité et la solvabilité.

MIC Insurance emploie un département actuariel interne, supporté par des ressources externes si nécessaire.

La fonction actuarielle interne est responsable des domaines suivants :

- Calcul des provisions techniques ;
- Explication de toute modification importante des données, des méthodologies ou des hypothèses ;
- Évaluation de la suffisance et de la qualité des données et de la cohérence avec les normes de qualité des données ;
- Recommandations pour améliorer la qualité des données, le cas échéant ;

- Back-testing des meilleures estimations par rapport à l'expérience réelle, signalement des écarts importants et propositions pour améliorer le calcul ;
- Avis sur la politique globale de souscription :
 - Cohérence de la tarification des produits avec la politique de souscription pour l'acceptation des risques ;
 - Opinion sur les facteurs de risque affectant la rentabilité au cours de l'année à venir, y compris les facteurs ; externes tels que l'inflation et les changements juridiques ou de marché ;
 - Variabilité de l'estimation de la rentabilité attendue ;
 - Cohérence de cette variabilité avec l'appétit pour le risque.

La structure et la répartition des tâches proposées sont considérées comme proportionnelles à la nature, à l'échelle et à la complexité de l'entreprise.

B.7. EXTERNALISATION

MIC Insurance dispose d'une politique d'externalisation. Celle-ci définit les processus et procédures qui sont suivis lors de la décision d'externaliser une activité particulière. Elle comprend des détails sur la gestion des risques et les accords contractuels. La personne chargée de superviser les fonctions externalisées possède le niveau approprié de connaissances, de compétences et d'expérience pour superviser la prestation des services.

L'externalisation a pour but de transférer des activités et/ou des services, ainsi que leur gestion, à une entité externe spécialisée afin de réaliser certains processus ou travaux, ce qui permet de concentrer les ressources disponibles dans l'activité principale.

Afin d'éviter la perte de contrôle de l'activité externalisée, la société fixe les paramètres pour favoriser une culture de collaboration et de confiance entre les équipes internes et externes, et s'assurer que les objectifs sont clairs.

En outre, la politique de l'entreprise veut que toutes les fonctions importantes externalisées soient soumises à des exigences d'adéquation et de pertinence ; ceci est évalué régulièrement.

Un examen approfondi est requis en amont de tout engagement contractuel et de la réalisation des prestations. Il porte sur la vérification des aptitudes, capacités et agréments légaux des entités candidates, ainsi que sur l'absence de conflit d'intérêts.

Le contrat de sous-traitance est un accord écrit qui définit clairement les droits et obligations respectifs de l'entité cliente et du prestataire de services. Il doit être en conformité avec les lois et règlements applicables, en particulier concernant la protection des données à caractère personnel.

Le prestataire de services, soumis à ces dispositions, doit garantir la sécurité et la confidentialité des informations ayant trait à l'entité bénéficiant de ses services.

Une activité importante ou critique est une activité relative au « cœur de métier assurance » et dont l'interruption éventuelle aurait un impact significatif sur l'entité. La politique de sous-traitance impose une liste de clauses à inclure, de façon obligatoire, aux contrats et conventions de sous-traitance d'activités qualifiées d'importantes ou critiques. Elles incluent, notamment, des exigences en matière d'auditabilité, de plan de continuité et de plan de reprise d'activité.

Aucune fonction clé ne fait l'objet d'externalisation.

Les prestataires chargés des activités importantes ou critiques pour le compte de MIC Insurance Company se situent en France et en Espagne.

B.8. AUTRES INFORMATIONS

MIC Insurance vise à améliorer continuellement ses systèmes de conformité et de gouvernance en s'assurant qu'ils soient réexaminés, évalués et que des recommandations soient faites à la direction générale et au Conseil d'administration concernant l'amélioration et le développement des systèmes. Elle prend également en compte les conseils et les directives pertinents du secteur, et les met en œuvre en fonction de la taille et de la complexité de la société.

Les audits internes et externes fournissent une évaluation indépendante des systèmes de gouvernance de MIC Insurance. Les recommandations de ces audits sont examinées par la direction générale et le Conseil d'administration et mises en œuvre de manière proportionnelle aux risques de l'entreprise.

C

PROFIL DE RISQUE

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque d'assurance est défini comme la possibilité que la société émette des polices supérieures à l'appétit pour le risque, qu'elle contracte des risques en dehors de la politique de souscription, qu'elle subisse une déviation de la sinistralité, que les réserves soient mal évaluées ou que des risques importants ne soient pas couverts par la politique de réassurance. C'est le principal risque de l'entreprise.

MIC Insurance souscrit un certain nombre de lignes d'affaires différentes, y compris les accidents et la santé, les dommages aux biens, la responsabilité, le crédit et le cautionnement, la protection juridique essentiellement en Espagne et en France.

La société opère par le biais d'intermédiaires soigneusement sélectionnés et s'assure que MIC Insurance et les intermédiaires disposent d'une expertise suffisante dans les secteurs d'activité concernés. L'activité commerciale est suivie par le comité de souscription.

Le rôle de la souscription est de gérer la rentabilité et les volumes des affaires par la sélection des risques, la tarification et la distribution. L'objectif est d'atteindre les ratios de sinistralité ciblés et de réduire les risques dans les segments souscrits.

Pour la gestion des sinistres, la société bénéficie des conseils d'experts internes et externes. L'évolution des sinistres est discutée et suivie lors des réunions régulières du comité des sinistres.

Le rôle des fonctions sinistres et actuariat est d'assurer que les sinistres sont correctement et adéquatement provisionnés, en tenant compte de tous les facteurs pertinents, y compris les changements du marché, l'inflation et d'autres questions similaires. Des informations adéquates de sinistralité doivent être transmises à la fonction de souscription pour la prise de décision concernant la sélection et la tarification des risques futurs.

Afin de nous assurer de la suffisance des réserves, nous avons mis en place un panel de contrôles et les réserves sont revues annuellement par un cabinet externe.

Les protections de réassurance proportionnelle et en excès sont achetées selon le type de produit à un niveau conforme à l'appétence au risque.

Les contrôles clés sont en place:

- Examen détaillé des relevés mensuels pour surveiller les performances en matière de souscription et de sinistres :
 - Chiffre d'affaires et mixte d'activités ;
 - Taux de sinistralité et évolution historique ;
 - Fréquence ;
 - Coût moyen par sinistre ;
 - Différences entre le paiement des sinistres et les réserves constituées.
- Surveillance/gestion étroite du gestionnaire de sinistres ;
- Audits périodiques du gestionnaire de sinistres ;
- Supervision et contrôle en interne des sinistres importants.
- Suivi de l'efficacité de la réassurance

C.2. RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché est causé par la possibilité de pertes dans la valeur des positions détenues à la suite de changements dans les prix du marché des instruments financiers.

Une stratégie d'investissement appropriée et bien exécutée est un facteur contribuant à permettre à MIC Insurance de sécuriser sa base de capital et de réaliser des bénéfices durables. Le contrôle des investissements est également important pour garantir la capacité de faire face aux obligations liées aux sinistres lorsqu'elles arrivent à échéance et ainsi protéger l'avenir de la société et sa réputation.

Les décisions d'investissement de MIC Insurance sont prises par le comité d'investissement et suivies régulièrement.

Tous les investissements sont détenus en euros et ne présentent donc aucun risque de change pour la société. MIC Insurance détient ses liquidités dans des banques diversifiées dont la notation est supérieure à "A".

Le comité d'investissements examine le portefeuille et évalue le risque de concentration, afin de s'assurer qu'il est conforme à la propension au risque de MIC Insurance et à la politique d'investissement.

Le portefeuille est investi sur des titres diversifiés dans différents types d'actifs et de secteurs d'activité avec des limites par contreparties.

Le portefeuille ne contient pas d'actions.

C.3. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit de MIC Insurance doit rester raisonnable. Il provient de différentes sources : les encaissements de primes des intermédiaires et des assurés, les investissements dans des obligations, les dépôts bancaires et les recouvrements de réassurance.

La gestion du risque de crédit est importante pour garantir que la société minimise la possibilité de pertes dues au non-paiement des montants qui lui sont dus.

MIC Insurance minimise le risque de crédit découlant de ses opérations. Les principaux contrôles de l'entreprise sont :

- Résiliation des impayés selon les lois en vigueur ;
- Audit régulier des agences de souscription et courtiers ;
- Contrôle des recouvrements de réassurance;
- Notation minimale A des réassureurs et des banques ;
- Recours à un courtier en réassurance expérimenté.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est la possibilité que la société ne dispose pas de suffisamment de liquidités pour faire face au paiement de ses obligations.

La gestion des liquidités de la société est nécessaire afin de s'assurer qu'elle est en mesure de faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, tout en équilibrant cela avec la réalisation de rendements sur les actifs investis moins liquides.

Les besoins en liquidités sont équilibrés, dans le but d'obtenir des rendements adéquats tout en garantissant la disponibilité de fonds supplémentaires en cas de déviation. Les investissements suivent donc la politique d'ALM (Asset Liability Management) qui garantit une liquidité permanente et un adossement de la durée des actifs aux futurs cashflows des passifs.

C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel peut avoir un impact sur tous les secteurs de l'entreprise et entraîner une perte de bénéfices et / ou de capital.

La société vise à minimiser le risque opérationnel dans la mesure du possible. La politique de la société est d'enregistrer ses risques réels et potentiels dans un registre des risques. Celui-ci liste les principaux risques auxquels la société est exposée et les contrôles en place pour les atténuer.

MIC Insurance a mis en place divers contrôles, pour atténuer le risque opérationnel :

- Intégrité des données : l'équipe informatique a mis en place les éléments de sécurité nécessaires ;
- Qualité des données : l'univers de contrôle interne permet d'assurer la qualité des données ;
- Tout est doublement vérifié par différents niveaux : Production et analyse des reporting, informations financières, paiements ;
- Analyse et examen détaillés des reporting mensuels : contrôle et retour d'information continue des différentes agences ;
- Supervision, contrôle et audits du gestionnaire de sinistres ;
- Plans de reprise après sinistre et de continuité des activités en cas d'urgence.

C.6. AUTRE RISQUE MATÉRIEL

C.6.1 RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est défini comme l'impact actuel et futur sur les bénéfices et le capital qui pourrait résulter de décisions commerciales imprudentes, d'une mauvaise mise en œuvre des décisions ou d'un manque de réactivité aux changements du marché. Ces risques peuvent être des incertitudes ou des opportunités, et sont généralement les questions clés qui préoccupent le Conseil d'administration et la direction générale.

Le risque stratégique est l'incompatibilité entre deux ou plusieurs des éléments suivants :

- Les objectifs stratégiques de MIC Insurance ;
- Les ressources disponibles pour atteindre les objectifs ;
- Les stratégies commerciales ;
- La manière dont les stratégies et les objectifs sont mis en œuvre ;
- La situation économique des marchés sur lesquels MIC Insurance opère.

MIC Insurance a un cadre approprié pour limiter la possibilité d'un risque stratégique.

En outre, MIC Insurance souscrit des assurances dommages aux biens, responsabilités civiles générales, crédits et cautionnements, protection juridique et est donc exposée à des engagements qui peuvent ne pas se réaliser avant une période considérable. La société vise à s'assurer que ses engagements sont entièrement compensés par des actifs et que le risque de non-concordance est minimisé.

La responsabilité du contrôle du risque stratégique incombe au Conseil d'administration de MIC Insurance.

Le Conseil d'administration de MIC Insurance approuve une stratégie pour l'entreprise qui se traduit par un plan d'affaires sur 3 ans et un budget annuel.

C.6.2 RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation est le danger que l'opinion publique négative réduise la capacité de MIC Insurance à se développer. Ce risque peut entraîner une sélection défavorable des risques à l'encontre de la société.

Les contrôles clés sur lesquels MIC Insurance s'appuie sont les suivants :

- Surveillance et rapport par la fonction de conformité ;
- Dialogue individuel permanent avec les contreparties concernées ;
- Suivi et contrôle des prestataires de services ;
- Suivi régulier des réclamations.

C.6.3 RISQUE JURIDIQUE

MIC doit opérer à tout moment en conformité avec les réglementations des pays dans lesquels elle opère. Une infraction réglementaire peut entraîner :

- Amendes pour non-conformité ou compensation
- mauvaise image
- Frais d'avocats

Les contrôles clés sur lesquels MIC Insurance s'appuie sont :

- Des consultations régulières avec les avocats et les différentes sources juridiques qui nous permettent d'être tenus informés des évolutions législatives et du respect des lois en vigueur ;
- Examen des processus et audit pour vérifier la conformité réglementaire ;
- Suivi régulier des réclamations.

C.7. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à mentionner.

D

VALORISATION À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

Afin de procéder à l'harmonisation des bilans prudentiels des organismes d'assurance, et ce malgré la diversité des systèmes comptables européens, la directive Solvabilité 2, et notamment le chapitre VI, établit des règles spécifiques pour l'évaluation des actifs et passifs.

Selon la réglementation, ils doivent être « valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Le règlement délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014 complète cette directive et présente un ensemble de méthodes de valorisation hiérarchisées :

- Utilisation des prix de marché ;
- Utilisation des prix de marché d'instruments similaires ;
- Utilisation de modèles de valorisation utilisant des données de marché ;
- Une des trois méthodes suivantes : approche de marché, par les revenus ou par les coûts.

Les principes retenus pour la valorisation Solvabilité 2 sont les suivants :

- La continuité d'activité ;
- L'indépendance des éléments du bilan ;
- Le principe d'équité.

Valorisation des placements mobiliers en normes comptables

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France établissent que les actifs doivent être enregistrés au coût historique ou au coût amorti :

- Pour que les actifs soient enregistrés au coût historique, les biens achetés sont enregistrés à leur coût d'acquisition et les biens acquis à titre gratuit à leur valeur estimée. Le coût historique ne sera jamais réévalué si l'actif est apprécié, mais une provision doit être comptabilisée dans certains cas de dépréciation.
- Le coût amorti est, quant à lui, égal au coût d'acquisition, déduction faite d'une éventuelle dépréciation, due à une moins-value constatée et/ou à un amortissement.

Par application des textes Solvabilité 2, il est donc nécessaire de séparer les dispositions prudentielles et le cadre comptable. Dans le but d'une harmonisation des comptes prudentiels, la directive a adopté de nouvelles bases, méthodes et hypothèses d'évaluation des actifs. Ces dernières modifient la plupart des montants associés à chaque catégorie et conduisent à une nouvelle structure de bilan : le bilan économique.

Le présent rapport expose les règles comptables utilisées à des fins de solvabilité et les hypothèses utilisées dans ce cadre. Il tend également à exposer les principales différences entre ces nouvelles méthodes et les méthodes utilisées dans les comptes sociaux.

D.1. ACTIFS

Dans les comptes sociaux, la valorisation des titres est réalisée, conformément aux principes comptables français. La ventilation des actifs dans le bilan prudentiel Solvabilité II a été effectuée selon le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité II publié par l'ACPR le 28 octobre 2016.

L'actif est constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs.

La méthode de valorisation des provisions techniques cédées est similaire à celle des provisions techniques présentées en section D.2.

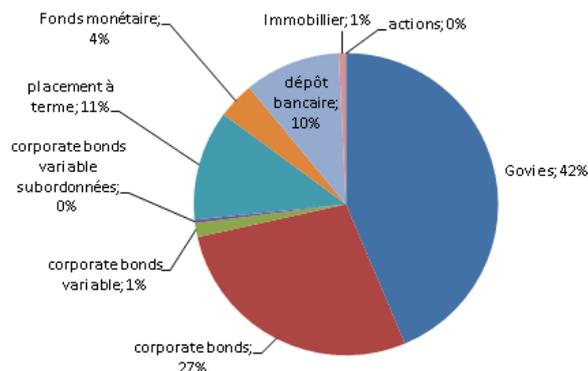
L'actif du bilan de MIC Insurance se décompose comme suit :

en millions EUR	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1
Frais d'acquisition reportés	15	0	-15
Goodwill	10	0	-10
Actifs incorporels	0	0	0
Placements	225	230	5
Dont Terrains et constructions	0	0	0
Dont Autres placements	225	230	5
Montants recouvrables au titre de la réassurance	31	16	-16
Dont Non-Vie	18	1	-17
Dont Santé Non Similaire à la Vie	13	15	1
Créances	84	84	0
Dont Créance née d'opérations directes	60	60	0
Dont Créance née d'opérations de réassurance	24	24	0
Dont Autres créances	0	0	0
Autres actifs	39	39	0
Dont Liquidités, livrets et cash à la banque	39	39	0
Compte de régularisation - Actif	2	0	-2
Dont ICNE	0	0	0
Dont Autres comptes de régularisation / Actifs d'exploitation	2	0	-2
Impôts différés actifs	0	0	0
Total Actif	406	368	-38

D.1.1 VALORISATION DES PLACEMENTS

Les placements de MIC Insurance représentent 199 millions EUR en valeur prudentielle et sont répartis comme suit :

En millions EUR	Valeur Comptable	Valeur Prudentielle	Écarts S2 - S1
Obligations	150	151	1
OPVCM	46	47	1
Trésorerie	58	58	-
Total	254	256	2



1. LES OBLIGATIONS

En norme Solvabilité II, les titres obligataires sont évalués en valeur de marché.

Les obligations détenues en direct sont valorisées à 151 millions EUR au 31/12/2023, soit 59% de la valeur totale des placements. Le rating moyen S&P est A+ et 72% des obligations sont des emprunts d'Etats européens.

Nous avons attendu la remontée des taux pour augmenter notre exposition ce qui a permis d'éviter au portefeuille d'être impacté par la chute de leur valeur en 2022 et 2023 et d'être en plus-values latentes.

2. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEUR DE MARCHÉ (OPVCM)

Les organismes de placement collectif sont valorisés à leur valeur de marché. Ils représentent 47 millions EUR, soit 18% des placements. Ce sont essentiellement des fonds investis en obligations d'entreprise court terme de grande qualité. 1 ligne de 2 millions d'EUR est un fonds immobilier dont l'actif sera investi début 2024.

3. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS A TERME

En norme Solvabilité II, la trésorerie et les placements à terme sont évalués à leur valeur en norme sociale, soit 58 millions EUR, représentant 23% des placements. Les banques ont des ratings S&P A ou supérieur.

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En norme Solvabilité II, les autres actifs financiers comptabilisés sont évalués en valeur de marché lorsqu'ils font référence à des actifs cotés. Dans le cas contraire, ils sont évalués à leur valeur comptable.

Ces actifs font notamment référence aux immobilisations corporelles, aux placements détenus par les entreprises non assurantielles et aux titres mis en équivalence.

D.1.2 AUTRES ACTIFS

Les actifs incorporels, les frais d'acquisition reportés ainsi que les goodwill ne sont pas comptabilisés en normes Solvabilité II. Ils sont donc nuls dans le bilan Solvabilité II.

Les créances sont valorisées dans le bilan Solvabilité II à leur valeur en norme sociale. De plus, en vision prudentielle, les charges constatées d'avance sont intégrées au poste de créances. En vision comptable, elles apparaissent au niveau des comptes de régularisation.

Au total, les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance s'élèvent à 69 millions EUR. Le bilan comptable affiche des provisions cédées aux réassureurs de 31 millions EUR contre 16 millions EUR en vision prudentielle. Les montants cédés correspondent notamment à la cession à des réassureurs d'une partie des activités. La valorisation des provisions est présentée dans la partie D.2.

D.2. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les garanties commercialisées par MIC Insurance sont classées dans les lignes d'activité suivantes :

N° LoB	Garanties	Classement Solvabilité II
1	Frais de soin	Santé Similaire à la Non-Vie
4	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Non-Vie
5	Assurance responsabilité civile générale	
6	Assurance de crédit et cautionnement	
7	Assurance protection juridique	
9	Pertes financières diverses	

D.2.1 METHODE DE CALCUL DES PROVISIONS EN NORME SOLVABILITE II

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par MIC Insurance pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés relativement aux garanties souscrites.

Leur montant représente la somme de la meilleure estimation des engagements et de la marge de risque.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés à des sinistres survenus et non encore réglés.

Ces provisions sont estimées à partir de certaines méthodes de provisionnement déterministes actuarielles classiques listées ci-dessous :

- Chain Ladder sur triangles de charges de sinistres
- Méthode de ratio cible (Target Loss Ratio – TLR)
- Méthode de Bornhuetter-Ferguson sur les charges
- Méthode de coût moyen

Les provisions sont estimées à partir des triangles de sinistres par année de survenance. Pour les segments de risques où les triangles le permettent (i.e. un historique suffisant et peu erratique), la méthode de Chain Ladder sur les charges de sinistres est privilégiée pour les années d'exercices N-2 et antérieures. La méthode de ratio cible (Target Loss Ratio) est jugée plus pertinente pour les exercices N & N-1, ces années n'étant pas assez matures pour une estimation robuste par la méthode de Chain-Ladder.

Afin de s'approcher au maximum des cadences de sinistres cibles, une neutralisation ou un lissage des coefficients de développement atypiques peut-être réalisés pour assurer la cohérence des ratios calculés par la méthode de Chain Ladder.

En norme Solvabilité 2, une **Provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM économique)** est calculée pour les garanties Dommages Ouvrages (DO) et Responsabilité Civile Décennale (RCD). Une méthode classique de provisionnement dérivée de Chain Ladder projette des sinistres sur primes (S/P), par dates de déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et années de développement.

En 2022, MIC a fait évoluer sa méthodologie en intégrant des données externes de liquidation des sinistres, afin de palier au manque de profondeur de l'historique de la branche longue de la Construction gérée en capitalisation. Dans un contexte d'inflation important, la PSNEM économique a été renforcée en intégrant un facteur de sur-inflation.

La meilleure estimation des engagements est la valeur actuelle probable des flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'assurance à la date d'inventaire selon une courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA.

Sur les risques santé, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire.

Les flux entrants correspondent aux primes futures, incluses dans les frontières des contrats. Elles concernent en pratique les cotisations périodiques et les primes des contrats pluriannuels pour lesquelles l'assureur est engagé.

Les flux sortants correspondent :

- Aux prestations représentant les garanties des contrats, nettes de chargements de gestion et y compris revalorisations ;
- Aux frais de gestion des contrats y compris inflation (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques et frais de gestion des placements) ;
- Aux commissions envers les tiers.

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

D.2.2 ÉCARTS DE VALORISATION ENTRE LES COMPTES SOCIAUX ET EN NORME SOLVABILITE II

Les écarts de valorisation par rapport à l'approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par EIOPA comme taux d'actualisation ; la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation et une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

La **Marge de risque** est calculée de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est évaluée par la méthode du « coût du capital ».

La marge de risque est déterminée à partir de la projection des sous-modules de SCR sur 20 ans (profondeur d'historique des triangles utilisée pour calculer les provisions Best Estimate). Des approximations sont parfois réalisées pour les sous-modules de SCR les moins importants (SCR Contrepartie par exemple).

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

D.2.3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES EN VISION PRUDENTIELLE :

en millions EUR		BE de sinistres	BE de primes	Marge de risque	Provisions techniques prudentielles	Provisions comptables
Santé NSLT	Frais de Soins	26	1	4	30	28
Non Vie	Assurance incendie et autres dommages aux biens	27	-1	4	30	51
Non Vie	Assurance responsabilité civile générale	120	-9	15	126	193
Non Vie	Assurance crédit et cautionnement	-5	0	-1	-5	16
Non Vie	Assurance protection juridique	0	0	0	0	1
Non Vie	Pertes financières diverses	0	0	0	0	0
Total		169	-10	22	181	289

D.3. VALORISATION DU PASSIF

Comme pour l'actif du bilan, le rattachement des postes Solvabilité II aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité II, publié le 20 mai 2016 par l'ACPR.

Le passif du bilan de MIC Insurance se décompose comme suit :

en millions EUR	Valeur Comptable au 31/12/2023	Valeur Prudentielle au 31/12/2023	Ecart S2 -S1
Provisions Techniques Brutes Non-Vie	261	151	-110
dont Best Estimate de cotisations	52	-10	-62
dont PSAP Non-vie / Best Estimate de Sinistres	209	143	-66
Marge de risque	0	18	18
Provisions Techniques Brutes Santé Non Similaire à la Vie	28	30	2
dont Best Estimate de cotisations	0	1	1
dont PSAP Non-vie / Best Estimate de Sinistres	28	26	-2
Marge de risque	0	4	4
Autres dettes	51	51	0
Autres comptes de régularisation	5	0	-5
Impôts différés passifs	0	18	18
Total Passif	345	251	-94

D.3.1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Il n'existe pas de dettes envers les établissements de crédit dans le bilan de MIC

D.3.2 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable ;

D.3.3 AUTRES DETTES (NON LIÉES AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE)

Les autres dettes sont valorisées à la valeur nette comptable.

D.3.4 AUTRES DETTES NON MENTIONNÉES DANS LES POSTES CI-DESSUS

Cette ligne comprend les comptes de régularisation (produits constatés d'avance, ...). En norme Solvabilité 2, ces derniers sont maintenus à la valeur nette comptable, exception faite pour les comptes de régularisation des placements obligataires (valorisés à zéro, car déjà rattachés aux placements obligataires à l'actif).

D.3.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. MIC Insurance comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur à la date d'arrêté. Le montant d'impôt différé net est obtenu en faisant la différence entre les impôts différés actifs (IDA) et les impôts différés passifs (IDP).

Les actifs d'impôts différés nets ne sont pris en compte que :

- Si leur recouvrabilité ne dépend pas des résultats futurs ;
- Ou si leur recouvrabilité est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Au 31/12/2023, MIC Insurance étant en situation d'impôt différé passif net, le test de recouvrabilité n'a pas eu besoin d'être effectué.

		Valorisation S2	Valorisation Fiscale	Assiette de calcul de l'IDA	Assiette de calcul de l>IDP
ACTIF	Annulation des actifs incorporels	0	0	0	0
	Annulation des FAR	0	15	4	0
	Annulation du Goodwill	0	10	2	0
	Réévaluation des actifs	269	266	0	1
	Réévaluation des provisions techniques actifs	16	31	4	0
	Sous-total Actif	285	323	10	1
PASSIF	Réévaluation des provisions techniques Passif	181	289	0	27
	Autres Passifs	51	57		1
	Sous-total Passif	181	289	0	28
Impôts différés Net				0	18

D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVE

Aucune méthode alternative n'a été utilisée.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à mentionner.

E

GESTION DU CAPITAL

E.1. COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Dans l'environnement Solvabilité II, les exigences de solvabilité (SCR et MCR) doivent être couvertes par des fonds propres. Le régime prudentiel établit une distinction entre, d'une part les fonds propres au bilan et d'autre part, des éléments qui pourraient faire partie des fonds propres, mais qui sont hors bilan. Ainsi, les fonds propres au bilan prennent la dénomination de fonds propres de base et ceux hors bilan, de fonds propres auxiliaires.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité II, s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs, et en particulier sur les provisions techniques, ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Les caractéristiques de ces titres, en particulier en termes de disponibilité permanente et de rang de subordination, déterminent à la fois leur admissibilité à l'un des trois niveaux (Tier 1, 2 ou 3) de fonds propres prudentiels et leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR).

Le tableau suivant présente les fonds propres par Tier pour MIC Insurance :

Type de fonds propres	31/12/2023
Tier 1	117
Tier 1 (hors réserve de réconciliation et dette subordonnée)	61
Dette subordonnée	0
Réserve de réconciliation	56
Tier 2	0
dont dette subordonnée	0
Tier 3	0
Dont impôts différés actifs nets	0
Total des fonds propres	117
Total des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	117
Total des fonds propres éligibles à la couverture du MCR	117

Les fonds propres prudentiels sont obtenus par différence entre l'actif et le passif prudentiel. Puis les retraitements réglementaires sont effectués afin d'obtenir les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR. Au 31/12/2023, étant donné que MIC Insurance ne détient pas dette subordonnée et qu'il est en situation d'impôts différés passifs net, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR correspondent au total des fonds propres soit 117 millions EUR.

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes sociales aux fonds propres en norme Solvabilité II :

en millions EUR	31/12/2023
Fonds propres comptables	61
Frais d'acquisition reportés	-10
Goodwill	-10
Actifs incorporels	0
Plus ou moins values latentes	3
BE Réass	-16
Autres postes actif	0
BE Prime Brut	61
BE Sinistre Brut	68
Risk Margin	-22
Autres postes passif	0
IDA	0
IDP	-18
Fonds propres économiques	117

En vision comptable, les fonds propres s'élevaient à 61 millions EUR et 117 millions EUR en vision économique.

Au 31/12/2023, le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres prudentiels se caractérise principalement par l'écart entre la valorisation des provisions techniques en vision comptable et Best Estimate.

E.2. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL

Le SCR et le MCR sont respectivement calculés selon les méthodes définies dans la formule standard proposée par la Directive Solvabilité II et dans les règlements délégués.

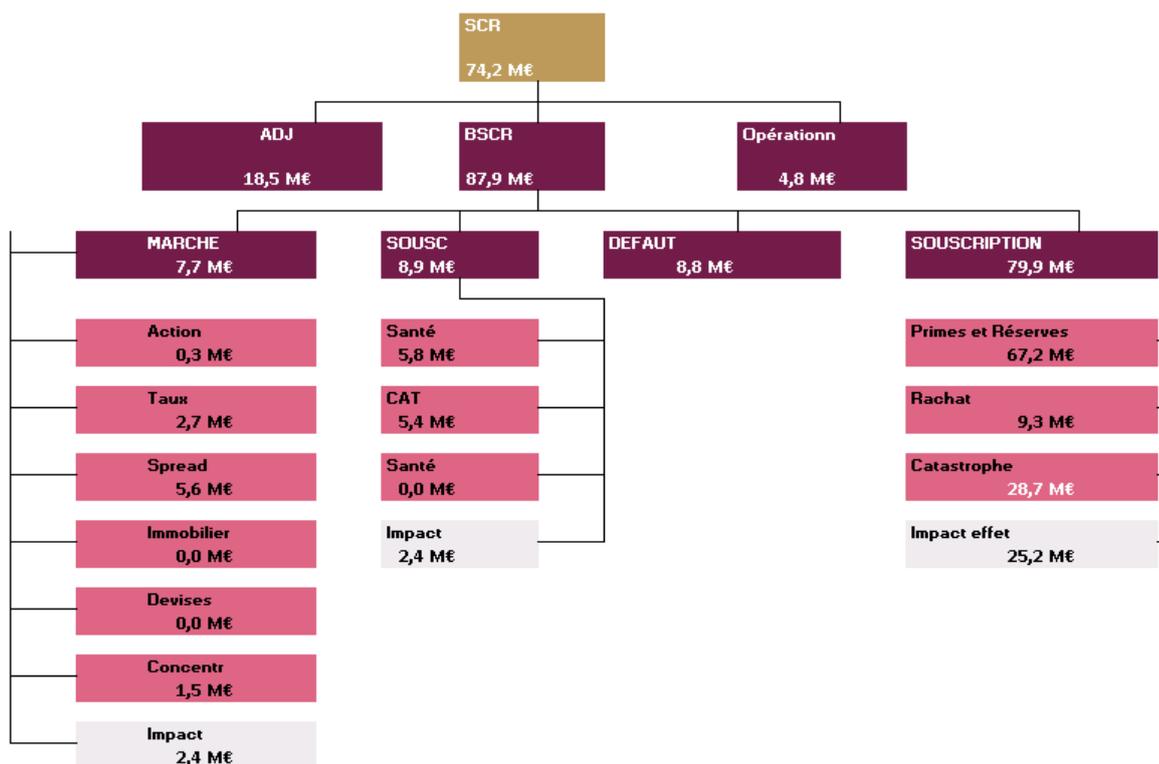
Le MCR est évalué à 28 millions EUR. Le ratio de couverture du MCR s'élève à 420% au 31/12/2023.

en millions EUR	MIC
SCR	74
BSCR	88
SCR Vie	0
SCR Non Vie	80
SCR Santé	9
SCR Marché	8
SCR Contrepartie	9
Opérationnel	5
Ajustement	18

Le SCR s'élève à 74 millions EUR au 31/12/2023.

Le ratio de couverture du SCR s'élève à 158% au 31/12/2023.

Les SCR par module et sous-module de risques sont présentés ci-après.



E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

MIC Insurance n'utilise pas le sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.

E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

MIC Insurance utilise la formule standard et n'a pas développé de modèle interne.

E.5. RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

MIC Insurance respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Aucun risque raisonnablement prévisible de manquement n'est anticipé.

E.6. AUTRES INFORMATIONS

MIC Insurance a une garantie de son actionnaire d'avoir un taux de couverture de son SCR toujours au-dessus de 130%.

ANNEXE I : QRT PUBLIC

1. S.02.01.02 – BILAN

			Solvency II value				
			C0010				
Assets	Goodwill		R0010				
	Deferred acquisition costs		R0020				
	Intangible assets		R0030	0			
	Deferred tax assets		R0040	0			
	Pension benefit surplus		R0050	0			
	Property, plant & equipment held for own use		R0060	257 260			
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)		R0070	229 642 678			
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	Property (other than for own use)		R0080	0		
		Holdings in related undertakings, including participations		R0090	0		
		Equities		R0100	0		
		Equities	Equities - listed		R0110	0	
			Equities - unlisted		R0120	0	
		Bonds		R0130	182 906 705		
		Bonds	Government Bonds		R0140	108 306 113	
			Corporate Bonds		R0150	74 600 592	
			Structured notes		R0160	0	
			Collateralised securities		R0170	0	
		Collective Investments Undertakings		R0180	46 795 972		
		Derivatives		R0190	0		
		Deposits other than cash equivalents		R0200	0		
		Other investments		R0210	0		
		Assets held for index-linked and unit-linked contracts		R0220	0		
		Loans and mortgages		R0230	0		
		Loans and mortgages	Loans on policies		R0240	0	
			Loans and mortgages to individuals		R0250	0	
			Other loans and mortgages		R0260	0	
		Reinsurance recoverables from:		R0270	15 871 730		
	Reinsurance recoverables from:	Non-life and health similar to non-life		R0280	15 871 730		
		Non-life and health similar to non-life	Non-life excluding health		R0290	1 360 488	
			Health similar to non-life		R0300	14 511 242	
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked		R0310	0		
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	Health similar to life		R0320	0	
			Life excluding health and index-linked and unit-linked		R0330	0	
		Life index-linked and unit-linked		R0340	0		
	Deposits to cedants		R0350	0			
	Insurance and intermediaries receivables		R0360	59 994 424			
	Reinsurance receivables		R0370	23 561 608			
	Receivables (trade, not insurance)		R0380	263 505			
	Own shares (held directly)		R0390	0			
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in		R0400	0			
	Cash and cash equivalents		R0410	38 740 120			
	Any other assets, not elsewhere shown		R0420	0			
	Total assets		R0500	368 331 326			
	Liabilities	Technical provisions - non-life		R0510	181 294 625		
		Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	150 839 319	
			Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole		R0530	0
				Best Estimate		R0540	132 498 471
Risk margin			R0550	18 340 847			
Technical provisions - health (similar to non-life)			R0560	30 455 306			
Technical provisions - health (similar to non-life)			Technical provisions calculated as a whole		R0570	0	
			Best Estimate		R0580	26 752 186	
			Risk margin		R0590	3 703 120	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600	0			
Technical provisions - health (similar to life)			R0610	0			
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)		Technical provisions - health (similar to life)	Technical provisions calculated as a whole		R0620	0	
			Best Estimate		R0630	0	
		Risk margin		R0640	0		
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650	0		
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole		R0660	0	
			Best Estimate		R0670	0	
Risk margin		R0680	0				
Technical provisions - index-linked and unit-linked		R0690	0				
Technical provisions - index-linked and unit-linked		Technical provisions calculated as a whole		R0700	0		
		Best Estimate		R0710	0		
		Risk margin		R0720	0		
Other technical provisions		R0730	0				
Contingent liabilities		R0740	0				
Provisions other than technical provisions		R0750	0				
Pension benefit obligations		R0760	0				
Deposits from reinsurers		R0770	11 038 544				
Deferred tax liabilities		R0780	18 468 419				
Derivatives		R0790	0				
Debts owed to credit institutions		R0800	0				
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions		R0810	11 083 630				
Insurance & intermediaries payables		R0820	13 184 366				
Reinsurance payables		R0830	16 095 223				
Payables (trade, not insurance)		R0840	0				
Subordinated liabilities		R0850	0				
Subordinated liabilities	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	0			
	Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	0			
Any other liabilities, not elsewhere shown		R0880	0				
Total liabilities		R0900	251 164 807				
Excess of assets over liabilities		R1000	117 166 519				

2. S.05.01.01 – PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional)						Total
		Medical expense insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	
		C0010	C0070	C0080	C0090	C0100	C0120	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	20 741 342	15 577 167	84 838 680	23 448 457	1 951 553	152 617 206
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
	Reinsurers' share	R0140	10 150 291	4 549 528	2 138 840	17 796 018		34 632 677
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0200	10 531 051	11 027 639	82 761 840	11 652 439	1 951 553	117 984 528
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0210	20 741 894	13 969 223	76 011 047	26 328 177	1 043 393	138 699 735
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0220						
	Reinsurers' share	R0230						
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0340	10 145 522	3 355 743	2 084 912	16 593 885		32 180 062
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0300	10 536 372	10 613 481	73 326 135	10 334 232	1 043 393	105 519 673
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0310	22 155 707	18 419 271	46 638 772	9 437 772	304 877	96 954 396
	Reinsurers' share	R0320						
Expenses incurred	Gross - Direct Business	R0610	213 238	495 267	1 665 596	504 911	30 522	2 909 085
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630						
	Reinsurers' share	R0640						
Administrative expenses	Gross - Direct Business	R0710	213 238	495 267	1 665 596	504 911	30 522	2 909 085
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730						
	Reinsurers' share	R0740						
Investment management expenses	Gross - Direct Business	R0800						
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0810	544 860	535 634	1 156 625	314 872	7 501	2 559 492
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0820						
	Reinsurers' share	R0830						
Claims management expenses	Gross - Direct Business	R0900	544 860	535 634	1 156 625	314 872	7 501	2 559 492
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0910	1 941 767	2 135 347	14 564 121	8 613 621	495 922	27 610 778
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0920						
	Reinsurers' share	R0930						
Acquisition expenses	Gross - Direct Business	R0940	1 460 919	519 697	288 193	7 872 015		10 140 824
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R1000	480 848	1 675 650	14 275 327	741 607	495 922	17 669 353
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1010						
	Reinsurers' share	R1020						
Overhead expenses	Gross - Direct Business	R1030						
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R1040						
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1050						
	Reinsurers' share	R1060						
Balance - other technical expenses/income		R1210						
Total technical expenses		R1300						23 138 530

3. S.17.01.01 PROVISIONS TECHNIQUE NON-VIE

			Direct business and accepted proportional reinsurance					Total Non-Life obligation	
			Medical expense insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance		
			C0020	C0080	C0090	C0100	C0110		C0180
Technical provisions calculated as a whole		R0010							
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Direct business	R0020							
	Accepted proportional reinsurance business	R0030							
	Accepted non-proportional reinsurance	R0040							
	Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to	R0050							
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	Premium provisions	Gross - Total	R0060	690 275	-61 175	-9 361 846	-193 673	-73 458	-9 547 878
		Gross - direct business	R0070	690 275	-61 175	-9 361 846	-193 673	-73 458	-9 547 878
		Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080						
		Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090						
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the	R0100	1 059 564	420 629	-866 672	102 890	0	716 410
		Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110	1 059 564	420 629	-866 672	102 890	0	716 410
		Recoverables from SPV before adjustment for expected losses due to counterparty default	R0120						
		Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130						
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the	R0140	1 059 299	420 523	-866 455	102 864	0	716 231
		Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	-361 024,13	-1 037 698,81	-8 495 391,14	-296 536,58	-73 457,99	-10 264 106,7
	Claims provisions	Gross - Total	R0160	26 053 911	27 289 351	119 896 836	-4 514 882	74 319	168 798 535
		Gross - direct business	R0170	26 053 911	27 289 351	119 896 836	-4 514 882	74 319	168 798 535
		Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180						
		Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190						
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the	R0200	13 455 376	4 204 021	910 446	-3 406 227	0	15 163 615
		Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210	13 455 376	4 204 021	910 446	-3 406 227	0	15 163 615
		Recoverables from SPV before adjustment for expected losses due to counterparty default	R0220						
		Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230						
		Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the	R0240	13 451 943	4 202 511	910 216	-3 409 171	0	15 155 499
		Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	12 601 968	23 085 040	119 986 620	-1 105 712	74 319	153 643 036
Total Best estimate - gross	R0260	26 752 186	26 671 176	110 534 989	-4 708 555	861	159 250 657		
Total Best estimate - net	R0270	12 240 944	22 040 142	110 491 228	-1 402 248	861	143 378 927		
Risk margin	R0280	3 703 120	3 089 634	15 453 210	-196 117	120	22 043 967		
Amount of the Best estimate	R0290								
Risk margin	R0300								
Technical transitional	Risk margin	R0310							
Technical provisions - total	R0320	30 455 306	29 754 810	125 988 199	-4 904 672	892	181 294 625		
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty	R0330	14 511 242	4 623 034	43 761	-3 306 307	0	15 671 780		
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	15 944 064	25 131 776	125 944 438	-1 598 365	892	165 422 895		
Line of Business: Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350								
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360								
Cash-flows of the Best estimate of Premium	Cash out-flows	R0370	21 662 155,65	6 099 863,76	28 971 605,08	2 442 999,07	98 036,31	59 274 659,87	
	Future expenses and other cash-out flows	R0380	3 177 351,26	2 985 144,41	14 054 884,21	3 587 004,35	840 145,79	24 644 534,02	
	Future premiums	R0390	22 627 935,59	10 664 795,07	56 563 250,99	11 975 125,81	1 084 785,87	102 915 893,33	
	Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400							
Cash-flows of the Best estimate of Claims	Cash out-flows	R0410	27 387 076,43	33 487 579,215	1 439 698 320	2 380 776,581	1 631 091,168	207 235 479,72	
	Future expenses and other cash-out flows	R0420	27 287 076,43	33 487 579,215	1 439 698 320	2 380 776,581	1 631 091,168	2 072 354,80	
	Future premiums	R0430							
	Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440							
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450								
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460								
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470								
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480								
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490								
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0500		0	-10 066 803	-32 452 237	-18 452 159	-964 650	-61 935 848	

4. S.19.01.01 – SINISTRES EN NON-VIE

19.01.01.01
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100															95 716,85
N-14	R0110	964 131,19	186 715,20	204 911,13	646 607,18	198 984,06	240 557,41	-52 354,32	94 607,23	22 659,04	-38 531,16	27 666,93	101 359,33	968,34	0,00	0,00
N-13	R0120	1 174 929,88	331 054,82	430 266,47	259 167,23	335 832,75	116 123,20	32 898,80	22 175,58	-32 476,70	17 194,09	40,02	145 989,40	1 097,35	109 453,23	
N-12	R0130	1 892 615,83	2 538 044,29	523 398,22	1 703 491,17	-108 046,31	-53 573,25	258 610,63	-83 204,53	622,79	361 254,35	58 553,84	114 197,85	2 521,00		
N-11	R0140	2 259 133,44	3 334 774,04	1 249 913,31	397 392,16	438 074,56	1 598 747,34	-552 207,27	299 854,61	218 437,80	55 266,26		40 199,34			
N-10	R0150	5 022 364,94	3 171 126,73	1 106 710,48	2 789 833,74	373 451,06	269 049,43	1 120 129,83	52 456,95	165 277,57	75 265,32	258 400,65				
N-9	R0160	2 563 535,14	8 725 547,09	792 518,75	556 643,57	2 735 586,60	697 357,25	320 177,81	620 710,69	785 161,07	2 108 026,26					
N-8	R0170	8 581 030,14	3 946 755,70	1 853 634,00	643 743,44	1 520 992,59	-908 111,23	675 694,17	1 109 367,52	615 205,93						
N-7	R0180	6 031 615,53	5 650 568,65	3 506 938,56	2 112 006,83	1 095 774,95	1 755 568,19	1 455 113,19	1 822 459,69							
N-6	R0190	6 303 288,33	11 397 997,10	3 505 413,83	2 034 723,89	2 548 586,70	2 605 168,20	2 986 866,32								
N-5	R0200	7 662 613,29	14 002 619,70	10 414 694,68	5 099 145,51	3 971 909,08	10 390 865,97									
N-4	R0210	9 764 684,26	11 457 124,30	8 785 179,30	7 980 854,31	3 450 331,44										
N-3	R0220	5 448 207,10	13 167 505,56	9 580 606,95	4 075 321,81											
N-2	R0230	5 021 584,73	13 765 329,23	7 828 326,72												
N-1	R0240	6 639 776,81	14 711 011,87													
N	R0250	7 363 068,30														

19.01.01.02
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

	In Current year	Sum of years (cumulative)	
	C0170	C0180	
Prior	R0100	95 716,85	95 716,85
N-14	R0110	0,00	2 598 281,56
N-13	R0120	109 453,23	2 943 146,12
N-12	R0130	2 521,00	7 198 485,88
N-11	R0140	40 199,34	9 074 650,66
N-10	R0150	258 400,65	14 404 066,70
N-9	R0160	2 108 026,26	19 905 264,23
N-8	R0170	615 205,93	18 038 372,26
N-7	R0180	1 822 459,69	23 430 045,59
N-6	R0190	2 986 866,32	31 382 044,37
N-5	R0200	10 390 865,97	51 541 848,23
N-4	R0210	3 450 331,44	41 438 173,61
N-3	R0220	4 075 321,81	32 271 641,42
N-2	R0230	7 828 326,72	26 615 240,68
N-1	R0240	14 711 011,87	21 350 788,68
N	R0250	7 363 068,30	7 363 068,30
Total	R0260	55 857 775,38	309 650 835,14

19.01.01.03
Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100															
N-14	R0110														-4 924	-2 555
N-13	R0120													50 312	43 418	16 642
N-12	R0130										176 786	93 666	13 006			
N-11	R0140									244 269	204 175	57 457				
N-10	R0150							1 281 132	829 098	581 733						
N-9	R0160															
N-8	R0170						6 942 922	6 300 096	6 916 246							
N-7	R0180					7 531 686	7 103 362	11 865 991								
N-6	R0190				8 968 013	9 202 798	10 477 376									
N-5	R0200			12 329 229	11 276 090	13 030 584										
N-4	R0210		16 583 195	15 984 326	18 227 472											
N-3	R0220		18 343 971	19 006 429	19 553 483											
N-2	R0230	21 342 271	18 352 620	15 621 697												
N-1	R0240	22 699 691	21 561 232													
N	R0250	28 530 133														

19.01.01.04
Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)

	Year end (discounted data)	
	C0360	
Prior	R0100	1 878
N-14	R0110	-2 540
N-13	R0120	-6 384
N-12	R0130	-10 489
N-11	R0140	78 832
N-10	R0150	553 622
N-9	R0160	4 109 740
N-8	R0170	9 474 337
N-7	R0180	15 453 226
N-6	R0190	13 741 508
N-5	R0200	15 086 851
N-4	R0210	23 199 755
N-3	R0220	20 629 387
N-2	R0230	18 285 026
N-1	R0240	21 523 471
N	R0250	26 682 655
Total	R0260	168 798 535

5. S.23.01.01 – FONDS PROPRES

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010				
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030				
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	50 000 000	50 000 000		
	Subordinated mutual member accounts	R0050				
	Surplus funds	R0070				
	Preference shares	R0090				
	Share premium account related to preference shares	R0110				
	Reconciliation reserve	R0130	67 166 519	67 166 519		
	Subordinated liabilities	R0140				
	An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	-			-
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220				
Deductions	Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230				
Total basic own funds after deductions		R0290	117 166 519	117 166 519	-	-
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300				
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310				
	Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320				
	A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330				
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340				
	Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350				
	Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360				
	Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370				
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	117 166 519	117 166 519	-	-
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	117 166 519	117 166 519	-	-
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	117 166 519	117 166 519	-	-
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	117 166 519	117 166 519	-	-
SCR	R0580	74 180 236				
MCR	R0600	27 868 720				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	158%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	420%				

6. S.25.01.01 – CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Net solvency capital requirement
		C0030
Market risk	R0010	7 702 411
Counterparty default risk	R0020	8 776 735
Life underwriting risk	R0030	-
Health underwriting risk	R0040	8 889 662
Non-life underwriting risk	R0050	79 934 336
Diversification	R0060	- 17 432 009
Intangible asset risk	R0070	-
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	87 871 136

			C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation		R0120	
Operational risk		R0130	4 777 520
Loss-absorbing capacity of technical provisions		R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes		R0150	-18 468 419
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on		R0200	74 180 236
Capital add-ons already set		R0210	
Capital add-ons already set	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Solvency capital requirement		R0220	74 180 236
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
	Net future discretionary benefits	R0460	

7. S.28.01.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	12 240 944	10 151 601
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	-	-
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	-	-
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	-	-
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	-	-
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	-	-
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	22 048 142	14 478 959
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	110 491 228	79 936 143
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	-	15 148 521
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	861	1 419 869
Assistance and proportional reinsurance	R0120	-	-
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0	-
Non-proportional health reinsurance	R0140	-	-
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	-	-
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	-	-
Non-proportional property reinsurance	R0170	-	-

		Value
		C0070
Linear MCR	R0300	27 868 720
SCR	R0310	74 180 236
MCR cap	R0320	33 381 106
MCR floor	R0330	18 545 059
Combined MCR	R0340	27 868 720
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000
Minimum Capital Requirement	R0400	27 868 720

ANNEXE II : LEXIQUE

RSR - Regular Supervisory Report :

Rapport régulier au contrôleur à destination du Superviseur.

SFCR - Solvency and Financial Condition Report :

Rapport public sur la solvabilité et la situation financière.

BE - Best Estimate :

Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs

BSCR - Basic Solvency Capital Requirement / Capital de Solvabilité Requis de Base :

Exigence en capital correspondant à l'agrégation des modules Vie, Non-Vie, Crédit, Marché et Santé.

IDA/IDP - Impôts différés actifs/passifs :

Impôts théoriques dus aux écarts de revalorisation entre bilan comptable et économique.

MCR - Minimum Capital Requirement / Minimum de Capital Requis :

Exigence en capital en deçà de laquelle les fonds propres économiques ne peuvent passer sous peine, pour l'organisme, de se faire retirer son agrément.

NSLT - Non Similar to Life Techniques :

Santé Non Similaire à la Vie

SCR - Solvency Capital Requirement / Capital de Solvabilité Requis :

Exigence en capital nécessaire pour couvrir une perte bicentenaire (probabilité de 0,5% à horizon 1 an).

SLT - Similar to Life Technique :

Santé similaire à la Vie

USP - Undertaking Specific Parameters / Paramètres spécifiques à l'organisme :

Ce sont des méthodologies standardisées permettant de remplacer certains paramètres de la formule standard.

ACPR :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

EIOPA :

European Insurance and Occupational Pensions